

Patinoire Kockelscheuer during COVID

C) PUBLIC

1. Durée de la dérogation

Ce règlement s'applique lors la période COVID jusqu'à ce qu'une décision officielle (du gouvernement ou du VdL) soit prise selon laquelle aucune mesure de protection spéciale n'est nécessaire.

2. Base réglementaire

La loi nationale Covid19 constitue la base réglementaire. Les lois et règles qui s'appliquent dans d'autres pays, patinoires, stades, ont également été consultées pour définir le meilleur compromis possible.

3. A qui s'adressent les règles

Les règles suivantes s'appliquent sans exception à tous les utilisateurs de la patinoire du Kockelscheuer.

Toute personne visitant l'infrastructure de la patinoire du Kockelscheuer accepte et respecte les règles lors de son entrée dans la patinoire.

4. Où les règles sont-elles appliquées

Les règles s'appliquent à toute l'infrastructure à l'intérieur et à l'extérieur de la patinoire du Kockelscheuer. Cela comprend l'ensemble de la zone extérieure, la zone d'entraînement multisports, l'accès entre les bâtiments, la place devant le bâtiment avec les files d'attente, la terrasse de la cafétéria

5. Public

5.1. Patinage public pendant le COVID

Toute personne peut visiter la patinoire selon les règles de Covid.

Il n'est pas nécessaire de faire une réservation en avance.

Aucune donnée personnelle n'est collectée.

5.2. Nombre de visiteurs

En raison des règles de distanciation et de la surface utilisable, le nombre de visiteurs est limité à 450 personnes dans la patinoire publique

5.3. Heures d'ouvertures

Les heures d'ouverture sont publiées à l'entrée de la patinoire, ainsi que sur le site internet de la patinoire.

5.4. Règles COVID pour les visiteurs de la patinoire

Les règles généralement connues de Covid constituent la base de chaque visiteur de la patinoire. Respect de la distance, obligation de porter un masque, règles d'hygiène. En outre, des indications de marche sont données dans le bâtiment, des distributeurs de gel sont installés et des instructions sur la manière de se laver correctement les mains se trouvent à côté des lavabos.

Pour des raisons d'hygiène, les visiteurs sont instamment priés de ne pas partager d'équipement, de vêtements, de boissons, etc ... à échanger ou à prêter entre eux. Ces règles s'appliquent aux activités intérieures afin d'éviter la formation de groupement et la propagation du virus.

Chacun doit être conscient que lorsque des personnes se rencontrent, il peut aussi y avoir des personnes présentes qui peuvent transmettre le virus de manière asymptomatique.

5.4.1 Responsabilité

Chaque personne qui visite la patinoire s'engage à accepter et à appliquer à la fois le règlement intérieur et le règlement Covid.

Les instructions du personnel doivent être suivies sans faute.

S'il s'avère que les règles ne sont pas suivies, la personne, un groupe, une famille peut être interdit de l'immeuble.

Cette interdiction peut être valable jusqu'à une saison entière.

5.4.2 Obligation de porter un masque

Sur la base de la loi Covid du 17 juillet 2020, ainsi que de l'amendement du 24 juillet 2020, le port de masque est obligatoire sans exception dans tout l'intérieur du bâtiment, ainsi que **SUR LA GLACE**.

Sont exclus les enfants de moins de 6 ans.

En plus du port obligatoire d'un masque, il est recommandé aux visiteurs de porter des gants pendant leur séjour.

5.4.3 Accès à la patinoire

Pour empêcher les gens de se rassembler à l'entrée du bâtiment et pour contrôler les mouvements des visiteurs dans le bâtiment, des panneaux et des guides ont été installés.

Pour faciliter l'application des règles de distance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des marquages au sol indiquent où attendre.

5.4.4 Circulation à l'intérieur du bâtiment

Les marquages indiquent la direction du mouvement dans le bâtiment.

L'entrée et la sortie du vestiaire sont à sens unique.

L'accès au vestiaire se fait par le côté du tourniquet.

Si vous avez quitté le vestiaire en direction de la patinoire, vous devez utiliser la sortie de la patinoire vers le hall d'entrée pour revenir au vestiaire.

Le vestiaire ne peut pas être utilisé comme salle de repos ou pour la formation de groupes. Le séjour dans le vestiaire doit être le plus court possible. La salle peut être utilisée pour 50 personnes à la fois. Si le nombre de personnes est atteint, le tourniquet peut être fermé pour une courte durée.

5.4.5 Désinfection

En plus des lavabos habituels avec du savon dans les sanitaires, des distributeurs de gel désinfectant sont installés dans la patinoire à l'usage des visiteurs.

Deux distributeurs de gel sont situés directement aux portes d'entrée, où les visiteurs qui arrivent sont priés de se désinfecter les mains avant d'entrer dans le bâtiment.

Un distributeur de gel est situé à l'entrée du vestiaire

Un distributeur de gel est situé à côté de la sortie entre la patinoire et le hall d'entrée.

Un distributeur de gel est situé à l'entrée de la patinoire, dans la zone de l'école de patinage.

Un distributeur de gel est installé dans la salle de premiers secours

Les patins, les casques et les pingouins sont désinfectés, tant lors de leur remise que lors de leur retrait.

En plus du nettoyage quotidien effectué par l'équipe de nettoyage, les surfaces de contact (distributeurs de billets, poignées de porte, installations sanitaires, ...) sont régulièrement désinfectées pendant la journée par le personnel de la patinoire.